

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE EN ACTIONS DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION À TITRE EXCEPTIONNEL

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a visé, en date du 25 décembre 2020, le prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel, sous la référence n° VI/EM/030/2020.

Les principales caractéristiques des titres à émettre se présentent comme suit :

Nature des titres à émettre	Actions ATTIJARIWAFABANK, toutes de même catégorie
Montant maximum	1 416 552 692 dirhams (dont 36 509 090 dirhams à titre de nominal et 1 380 043 602 dirhams à titre de prime d'émission)
Nombre maximum d'actions à émettre	3 650 909 actions nouvelles
Prix d'émission	388 dirhams par action
Valeur nominale unitaire	10 dirhams par action
Prime d'émission unitaire	378 dirhams par action
Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2021
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution à titre exceptionnel	Du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus
Date de cotation des actions nouvelles	3 mars 2021

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs (www.casablanca-bourse.com)
- disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma)
- tenu à la disposition du public :
 - Au siège social de Attijariwafa bank au 2 Boulevard Moulay Youssef – 20 250 Casablanca
 - Sur son site internet : <http://ir.attijariwafabank.com/prospectus>